

PROCES VERBAL SÉANCE DU 16 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, 16 Juillet 2025, le Conseil municipal légalement convoqué, par convocation en date du 11 juillet 2025 de manière électronique, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme PINÇON Fabienne, Maire

PRESENTS	Mme Fabienne PINÇON Maire		Mme Alexa FISSEAU 2ème ad-jointe
	M Claude DAGUZAN 3ème ad-joint	Mme Dominique RIBOUILLEAULT 4ème adjointe	M. Michel MINGOT
	Mme Sylvie MANCEAU		Mme Sylvie PELTIER
	M. Jean-Michel DARONDEAU		Mr Pascal GUILLIER
	M. Jean-Michel CHIQUET	M.Daniel EVRARD	M. Pascal BRUNEAU
ABSENTS EXCUSES	M. Arnaud PERROUX 1er ad-joint	Mme Adeline HUET	M. Bernard OLSZTYNSKI
ABSENTS			

Mr Perroux Arnaud donne procuration à Mme Fabienne Pinçon.
Mme Huet Adeline donne procuration à Mme Fisseau Alexa

APPROBATION DES PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/06/2025 ET SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Pinçon ouvre la séance à 20h33.

Secrétaire de séance : Mme MANCEAU Sylvie

Madame Pinçon demande à l'assemblée si le dernier PV est approuvé (18/06/2025)

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 18/06/2025 a été approuvé.

Mme Fisseau prend la parole pour adresser ses remerciements à l'ensemble des élus pour les fleurs offertes par la municipalité à l'occasion de son mariage.

Madame Pinçon rappelle l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- ❖ Désignation Secrétaire de séance / Approbation du PV du conseil municipal du 18 Juin 2025
- ❖ Projet -Bornes recharges électriques – (Lieu-dit Le Grand Pré)
- ❖ Information : arrêté de classification des massifs feu de forêt
- ❖ Association Cuerda Rota : demande de subvention
- ❖ Point sur l'appel d'offre Réhabilitation Clocher Eglise
- ❖ Point sur l'appel d'offre Rénovation énergétique des bâtiments communaux
- ❖ CCLLB
 - Recomposition organe délibérant
 - Assainissement
- ❖ Remboursement d'un élu (Achat pour le personnel Groupe Scolaire)
- ❖ Projet Lotissement : prix de vente du Terrain aux Frelleries
- ❖ Cimetière : révision de la durée des concessions
- ❖ Ecole : Information sur la fermeture d'une classe
- ❖ Document unique : validation suite au passage en F3SCT
- ❖ Personnel
 - Recrutement d'un agent technique (suite à départ en retraite)
 - Planning Personnel rentrée 2025/2026
 - Poste ATSEM 28h annualisé
- ❖ Informations et Questions diverses
 - Mission argent de poche

PROJET BORNES DE RECHARGES ELECTRIQUES

Mme Pinçon donne lecture d'un mail de la société NW IE Charge. La société a pour projet de déployer une station de recharge pour véhicule électrique couplée à une unité de stockage d'électricité. Ce raccordement innovant permettra de recharger un véhicule en moins de 30 min tout en préservant la stabilité du réseau. Selon leur analyse, la parcelle (privée) sur laquelle ils installeront l'unité de stockage est éligible à la création d'une station IECharge, ils demandent donc une permission de voirie pour la réalisation de cette station sur la commune.

Mme Fisseau apporte une précision sur les bornes de recharge déjà installées par la CCLLB qui ont peu de succès (peu utilisées, cout de charge élevé...).

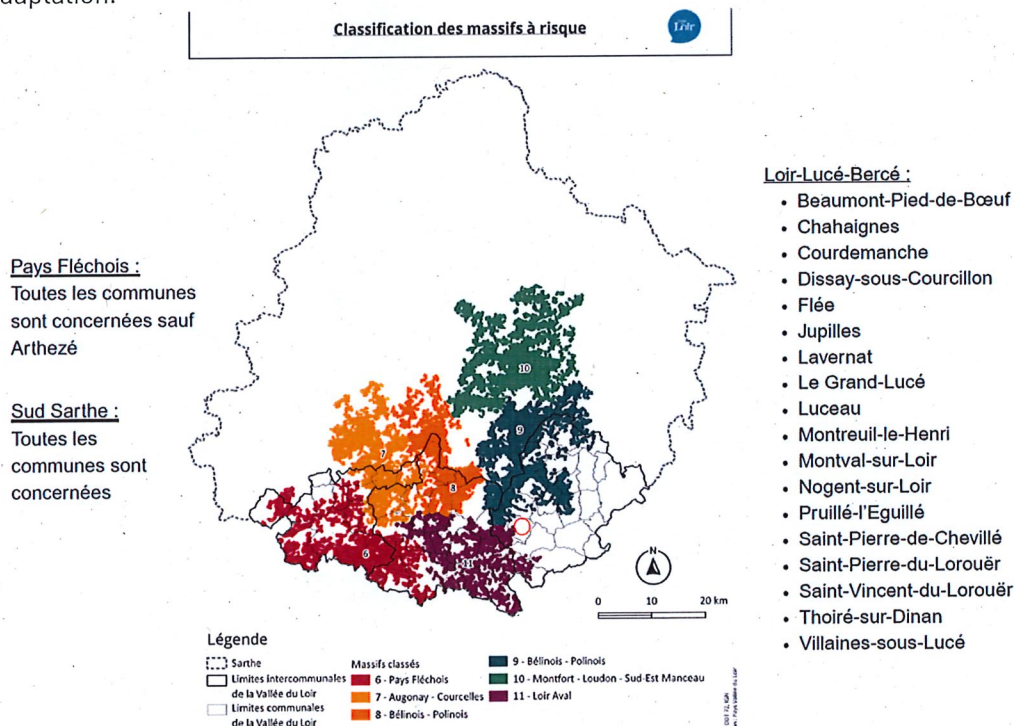
Mr Evrard demande si la société s'occupe de la signalétique, Mme Pinçon répond affirmativement.

Mme Manceau ajoute que si cela ne coute rien à la collectivité, on peut valider le projet.

Mme Pinçon conclut en disant qu'il n'y a pas de délibération à prendre, il s'agit d'une information.

INFORMATION : ARRETÉ DE CLASSIFICATION DES FEUX DE FORETS

Mme Pinçon informe l'assemblée des nouvelles mesures prises en réponse à l'évolution du risque de feux de forêt. Luceau est directement concernée par ces mesures et le PETR du Pays Vallée du Loir nous accompagne dans cette adaptation.



Luceau faisant parti du zonage délimité : ces bassins de risque devront faire l'objet de Plans par Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PMPFCI) et devront être maintenus en état débroussaillé à travers les obligations légales de Débroussaillage (OLD).

ASSOCIATION CUERDA ROTA / DEMANDE DE SUBVENTION

Mme Pinçon informe l'assemblée de la présence dans la salle de Mme Cémon Hatton représentante de l'association Cuerda Rota.

Mme Pinçon donne la parole à Mme Cémon Hatton afin qu'elle explique son projet, ses demandes ...

- ✓ Il s'agit d'un projet d'exposition / vernissage à la Rotonde (Montabon) au mois d'octobre
- ✓ Des demandes de subventions ont été déposées auprès de co-financeurs (département, crédit agricole ...)
- ✓ L'exposition se déroulera également à Luceau : Lavoir et Halle (sous forme de circuits d'exposition).
- ✓ Le but est de mettre en place 2 expositions + un concert vernissage
- ✓ Le budget de la manifestation est de 3800 € (pour la Rotonde) 1100 € (pour le concert + exposition Luceau), soit un total de 4900 €
- ✓ La commune de Montval a refusé de subventionner le projet, car le siège social de l'association est à Luceau.

✓ Il est proposé à la Commune de Luceau de subventionner à hauteur de 760 € (la subvention du département est conditionnée par l'obtention d'une subvention communale)

✓ Mme Cémon Hatton précise qu'elle a déjà joué de la musique lors de l'inauguration de la Halle et elle animera des ateliers théâtre à la rentrée septembre à la Bénévole.

Mme Fisseau interroge Mme Cémon Hatton sur le montant qui pourrait être accordé par le département. Mme Cémon Hatton répond à hauteur de 30%, soit environ 1160 €.

Mme Cémon Hatton quitte la salle de conseil municipal, afin que l'assemblée puisse débattre et délibérer.

Mr Evrard interroge l'assemblée concernant la date ?

Mme Manceau et Mr Guillier s'accorde à dire que le lien avec la Halle est judicieux.

Mme Pinçon demande à l'assemblée si sur la forme tout le monde est d'accord ?

Mme Ribouilleault trouve que la somme de 760 € est élevée.

Mme Fisseau complète qu'une subvention de 500 € avait été accordée pour l'école.

Mme Manceau ajoute que ça reste une subvention dite exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le projet d'exposition et de concert et valide une subvention exceptionnelle d'un montant de 760 €.

Vote :

Pour : 9 *Mmes Peltier, Manceau, Pinçon (+ Procuration Mr Perroux), Mrs Daguzan, Evrard, Bruneau, Guillier, Mingot.*

Contre : 5 (proposition à 500 €) *Mmes Fisseau (+ Procuration Mme Huet) Ribouilleault, Mrs Chiquet et Darondeau*

Abstention : 0

Suite au retour dans la salle de Mme Cémon Hatton, Mme Pinçon lui demande si le concert pourra se faire à l'église et au chapeau (pour les travaux de rénovation) : Mme Cémon Hatton répond affirmativement.

Pour rappel : l'exposition aura lieu tout le mois d'octobre à la Rotonde, concert prévu le 10 octobre 2025 puis l'exposition à Luceau + concert se déroulera début 2026.

POINT SUR L'APPEL D'OFFRE EGLISE

La commission appel d'offre s'est réunie le mardi 15/07 à 14h en Mairie en présence de la MOE Mme Ramat Martine.

Mme Pinçon fait le point de la commission :

- ✓ Analyse des offres : 60% critère technique, 40% critère financier
- ✓ Lot 1- échafaudage : 8 dossiers, prix globalement inférieur à l'estimation, entreprise retenue ML2E
- ✓ Lot 2 – maçonnerie pierre de taille : entreprise retenue Lefevre Le Mans
- ✓ Lot 3 - charpente : entreprise retenue Cruard
- ✓ Lot 4 – couverture : entreprise retenue Falaisienne de Couverture
- ✓ Les travaux débuteront au mieux début octobre (évolution en fonction de la météo)
- ✓

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, le conseil municipal **DÉLIBÈRE** :

Le marché relatif à la Rénovation du Clocher de l'église Saint Martin est attribué aux entreprises :

- Lot 1- ML2E ,
- Lot 2 - LEFEVRE,
- Lot 3 - CRUARD,
- Lot 4 – FALAISIENNE DE COUVERTURE

Le Maire est autorisé à signer le marché et tout document y afférent.

Vote :

Pour : 14 à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Mme Pinçon donne des précisions sur les subventions en lien avec ce projet :

- ✓ 40% de la DRAC
- ✓ Accord de principe du Département (10 / 15 % du montant des travaux)
- ✓ Région : montant identique au département
- ✓ Cagnotte en ligne

POINT SUR L'APPEL D'OFFRE RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

La commission appel d'offre s'est réunie le MERCREDI 16/07 à 9h en Mairie en présence de la MOE Mme Boissonot Armelle.

Mme Pinçon fait le point de la commission :

- ✓ Lot A – Isolation : 2 candidats avec des métrés différents. Mme Pinçon demande à l'assemblée si l'on valide le choix préconisé » par la MOE malgré le problème de métrés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne souhaite pas valider un candidat pour ce lot, et demande une révision des métrés pour chaque candidat avant de se prononcer.

Vote :

Pour :

Contre: 6 Mmes Fisseau (+ procuration Mme Huet), Manceau, Ribouilleault, Mrs Mingot et Darondeau

Abstention : 8 Mmes Pinçon (+ Procuration Mr Perroux), Peltier, Mrs Guillier, Bruneau, Evrard, Daguzan, Chiquet

- ✓ Lot C - Menuiserie : 1 seul candidat, avec un montant global largement supérieur à l'estimation faite par CDCConseil. Son estimation a été faite avec des menuiseries aluminium, alors que celle de CDCConseil proposait du PVC. Il a été demandé au candidat de revoir ses prix.

- ✓ Lot B et D – Chauffage GTC : nous avons 3 candidats avec des offres différentes en termes de matériel, de puissance, d'installation...En l'état actuel des offres, l'attribution n'est pas possible. Nous allons nous renseigner auprès de CDC Conseil pour obtenir des précisions techniques sur les différentes offres proposées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne souhaite pas valider un candidat pour ce lot, et demande des précisions auprès d'un CVC.

Vote :

Pour : 14 à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Mme Pinçon donne des précisions sur les subventions en lien avec ce projet :

- ✓ Fond vert 30 %
- ✓ Banque des territoires : Emprunt possible
- ✓ DETR 100 000 €
- ✓ Reste à Charge les 20 % pour la collectivité

CCLLB RECOMPOSITION DE L'ORGANE DELIBERANT

Mme le Maire expose :

En application de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nouvelle recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunal doit avoir lieu l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Aussi, en prévision des échéances électorales de mars 2026, il convient de se prononcer sur cette recomposition.

Il est rappelé les règles suivantes :

- Le nombre de sièges et leur répartition peuvent être fixés selon deux méthodes distinctes : par application des dispositions de droit commun ou par accord local ;
- **Les communes** disposent d'un délai allant jusqu'au le 31 août 2025, pour délibérer sur la répartition des sièges par un accord local
- Cet accord local doit être adopté par :
 - * la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI
 - * ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de la population totale de l'EPCI.

Si cet accord local n'est pas valablement conclu avant le 31 août 2025 suivant les conditions de majorité requises rappelées ci-dessus, le Préfet constate la composition qui résulte du droit commun. L'arrêté préfectoral fixant le nombre et la répartition des sièges entrera en vigueur en mars 2026.

Considérant que la répartition des sièges en fonction d'un accord local est encadrée et doit respecter un certain nombre de principes et de critères dont le principe général de proportionnalité par rapport à la population de chaque commune membre,

Vu l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'accord local proposé dans les conditions suivantes :

Population totale	23 207	Accord local	25%
Nombre de communes	24	Maximum de sièges	48
Sièges initiaux (art L 5211-6-1 du CGCT, II à IV)	39	Sièges distribués au titre de l'accord local	39
Sièges de droit commun (art L. 5211-6-1, II à V du CGCT)	39		

Code Insee	Nom de la commune	Population municipale	Composition retenue au titre de l'accord local
72028	Beaumont-Pied-de-Bœuf	476	1
72027	Beaumont-sur-Dême	329	1
72052	Chahaignes	668	1
72103	Courdemanche	614	1
72115	Dissay-sous-Courcillon	942	1
72134	Flée	525	1
72153	Jupilles	552	1
72068	La Chartre-sur-le-Loir	1 370	2
72143	Le Grand-Lucé	1 941	3
72160	Lavernat	585	1
72161	Lhomme	938	1
72262	Loir en Vallée	2 052	4
72173	Luceau	1 233	2
72183	Marçon	1 063	1
72210	Montreuil-le-Henri	299	1
72071	Montval-sur-Loir	5 707	9
72221	Nogent-sur-Loir	361	1
72248	Pruillé-l'Éguillé	808	1
72279	Saint-Georges-de-la-Couée	171	1
72311	Saint-Pierre-de-Chevillé	339	1
72314	Saint-Pierre-du-Lorouër	363	1
72325	Saint-Vincent-du-Lorouër	822	1
72356	Thoiré-sur-Dinan	398	1
72376	Villaines-sous-Lucé	651	1
	Total	23 207	39

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1.- Adopte les modalités de répartition des sièges, suivant l'accord local proposé ;

Résultats du vote : Pour à l'unanimité

CCLLB ASSAINISSEMENT

Mme Pinçon informe l'assemblée qu'elle a assisté, le 10 juillet, au Conseil communautaire de la CCLLB, dont l'ordre du jour incluait le point relatif à l'intercommunalité et au transfert de la compétence Assainissement des eaux usées à la CCLLB à compter du 1er janvier 2026.

Mme Pinçon explique que le projet est passé. Mais la CCLLB projette un transfert à la carte. Sur le long terme il est prévu d'arriver à 3.50 € le m3 dans les 8 ans.

Mme Pinçon fait un aparté sur la CLECT : le montant sera abaissé de 611 € (il y a 700m linéaire en moins). La CLECT sera à délibérer en septembre.

Concernant le PLUi, Mme Pinçon informe le conseil qu'elle proposera à la CCLLB une modification de zonage pour certaines parcelles : réunir les 2 zones AUh dans la zone Bel Air.

REMBOURSEMENT D'UN ELU

Mme Pinçon a procédé à l'achat de fourniture / de matériel de rangement pour la cantine et la garderie à Action et Inter marché.

Le montant des dépenses s'élève à 83,66 € pour Action, et 7,02 € pour Intermarché, soit un total de 90,68 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, émet un avis favorable pour qu'il soit procédé au remboursement de ces frais.

Vote :

Pour : 14 à l'unanimité

Contre: 0

Abstention : 0

PROJET LOTISSEMENT : PRIX DE VENTE TERRAIN FRELLERIES / BEL AIR

Mme Pinçon rappelle que lors du conseil municipal du 19/06/2024, l'assemblée avait délibéré pour fixer à 5€ le m² le prix d'achat des parcelles au niveau de la zone Bel Air (parcelles appartenants à un privé).

Suite à une négociation avec ces personnes privées, il est proposé un prix d'achat à 7€ le m².

Le terrain a une surface de 3971m² :

- à 5€ celui reviendrait à la collectivité à 19855 €
- à 7€ cela reviendrait à 27 797 €

Mme Fisseau demande si on a une estimation de la viabilisation (pour le projet lotissement)

Mr Evrard demande où on en est avec Sarthe Habitat : ils ont fait le projet lotissement, ils attendent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, émet un avis favorable pour l'achat des terrains Zone Frelleries / Bel Air au prix de 7€/m²

Vote :

Pour : 14 à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

CIMETIERE

Actuellement les concessions columbarium, cavurnes sont vendues pour 20 ans. La durée 20 ans n'est pas légalement correcte pour ce type de concession. Il est donc proposé de passer la durée à 30 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide pour l'année 2025 de prolonger la durée à 30 ans sans modification du coût de la concession.

Vote :

Pour : 14 à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

ECOLE / INFORMATION SUR LA FERMETURE D'UNE CLASSE

Mme Pinçon donne lecture d'un communiqué des parents d'élèves de l'école de Luceau en date du 9 juillet 2025.

Ce communiqué fait suite au rdv du lundi 7 juillet avec Mme Poglio inspectrice d'académie, 3 représentants d'élève et Mme Pinçon Maire de Luceau.

Suite à ce rdv, la fermeture de classe est maintenue (4 classes au lieu de 5 actuellement), et ce, malgré le zonage de la commune en ZRR+ (zone revitalisation rurale)

Suite à cette annonce de fermeture, la commune de Montval a refait le point sur les dérogations scolaires (enfants domiciliés à Luceau, et scolarisés à Montval) : 4 dérogations avaient été acceptées par Montval, les familles ont été prévenues que leur dérogation serait refusée...

Mme Pinçon informe l'assemblée, qu'elle a demandé aux représentants des parents d'élèves de ne pas faire d'action (manifestation / blocage...) le jour de la rentrée afin de ne pas perturber l'entrée des petites sections.

L'assemblée approuve cette demande. Mme Pinçon demande donc aux élus disponibles d'être présents à l'école le jour de la rentrée afin que cette première journée de classe se déroule dans le calme.

DOCUMENT UNIQUE / PASSAGE EN F3SCT

Mme Pinçon présente le courrier de la F3Sct suite au passage de notre document unique en commission le 1er juillet 2025.

Au regard des documents communiqués, les membres de la F3SCT demandent, à l'unanimité du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités, de bien vouloir représenter le projet de document unique et son plan d'action associé à une prochaine réunion en tenant compte des observations détaillées dans la note technique jointe à ce courrier, à savoir :

- Revoir la mise en forme (par exemple pas de code couleur...)
- Certaines mentions risque sont supprimées (à revoir)
- Plan d'action : indiquer le nom du pilote de l'action
- Intégrer le PAPIPRACT au dossier

Le document unique sera revu et présenté à la prochaine F3SCT à la rentrée septembre / octobre.

PERSONNEL / RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE

Mme Pinçon informe assemblée qu'un agent technique contractuel doit partir en retraite à la date du 01 décembre 2025.
(Date officielle en attente de validation)

Considérant son solde congés, son dernier jour travaillé serait le mardi 28 octobre 2025

L'assemblée est interrogée sur plusieurs sujets :

- Recrutement à quel grade (agent technique, agent de maîtrise ???)
- Recrutement : CDD ou titulaire / mutation ?????
- Recrutement à quelle date ???

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décidé de créer un emploi d'agent de maîtrise et de faire une annonce « offre d'emploi agent de maîtrise. (Et garder le poste actuel agent technique territorial)

Vote :

Pour : 14 à l'unanimité

Contre: 0

Abstention : 0

Demande de mise à disposition de la petite salle des fêtes Centre Social Anim'bus

Mme Pinçon informe le conseil municipal que le centre social, et ce depuis plusieurs années, propose des animations aux familles en installant son ANIM'BUS dans les communes. L'ANIM'BUS s'arrêtera à Luceau le mardi 22 juillet de 9h 12h. Celui-ci s'installera sur le parking de la Bénévole et les animations seront proposées en extérieur.

En cas de mauvais temps, le centre social demande si un repli dans la salle des fêtes est possible, et ce éventuellement à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de mettre à disposition gratuitement la salle des fêtes en cas de mauvais temps le 22/07/2025 au matin.

PERSONNEL / PLANNING RENTRÉE 2025/2026

Présentation du planning de la rentrée

PERSONNEL / POSTE ATSEM 28 H ANNUALISE

Recrutement de Mme Paumier Marie France, à 28h annualisé.

- Ecole 8h30 – 16h30 avec une pause le midi
- Ménage 16h30 19h15
- Ménage petites vacances 8h
- Pas de ménage pendant les grandes vacances

DEVIS ENGAGES/ARRETES

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Demande des agents techniques
 - Demande d'achat d'une Senséo
 - Installation du bac à sable
 - Gestion de l'ouverture et fermeture de la porte des WC
 - WC handicapé foot : à fermer
- Filets des buts du foot abimés par la tonte

- Cambriolage de la salle des fêtes : réquisition de la gendarmerie, suite à l'enregistrement des caméras (Devis demandé pour la réparation)
- Congrès des maires le 18/10/2025 au Parc des exposition du Mans
- Départs de feux réguliers à Luceau. Volontaire ?
- Visite de la maison des associations pour achat

Séance levée à 23h57
